

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE CHAMBLY  
TENUE LE :

2 MAI 2014

Assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly,  
tenue à la mairie de Chambly, le vendredi 2 mai 2014, à 16 h 30.

À laquelle assemblée sont présents mesdames les conseillères Sandra Bolduc et Francine Guay et messieurs les conseillers Claude Lesieur, Richard Tetreault, Serge Gélinas, Luc Ricard et Jean Roy formant quorum, sous la présidence de monsieur le maire Denis Lavoie.

Sont également présentes madame Annie Nepton, directrice du Service des finances et directrice générale par intérim et madame Nancy Poirier, greffière.

Monsieur le conseiller Marc Bouthillier est absent lors de cette séance extraordinaire.

Période de questions : 16 h 30 à 16 h 31

RÉSOLUTION 2014-05-277 1. Acceptation de l'avis de convocation

---

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte l'avis de convocation tel qu'il a été soumis.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-05-278 2. Non-renouvellement de l'Entente remplaçant l'entente relative à la création de la Régie intermunicipale de police Vallée-du-Richelieu renommée Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent par le décret du 22 mai 2004 et non adhésion de la Ville de Chambly à l'entente de renouvellement de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

---

ATTENDU QUE le projet d'entente de renouvellement de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent présenté aux villes actuellement membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ne tient aucunement compte des revendications légitimes de la Ville et des citoyens de Chambly;

EN CONSÉQUENCE

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Chambly ne renouvelera pas l'Entente remplaçant l'entente relative à la création de la Régie intermunicipale de police Vallée-du-Richelieu renommée Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent par le décret du 22 mai 2004.

QUE le conseil municipal de la Ville de Chambly n'adhèrera pas à la nouvelle entente de renouvellement de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent proposée par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

QUE la Ville de Chambly débutera immédiatement le processus de création de son propre corps de police municipale le tout en conformité de l'ensemble des lois et règlements en vigueur et jusqu'à ce que celui-ci soit accrédité par la ministre de la Sécurité publique, madame Lise Thériault.

À 16 h 36, monsieur le conseiller Claude Lesieur quitte son banc mais demeure dans la salle.

**Madame la conseillère Francine Guay demande le vote :**

**Pour :**

Sandra Bolduc  
Richard Tetreault  
Serge Gélinas  
Luc Ricard  
Jean Roy

**Contre :**

Francine Guay

Adoptée sur division.

RÉSOLUTION 2014-05-279

3. Embauche de monsieur François Bigras afin de mettre sur pied le Service de police de la Ville de Chambly et à titre de directeur du Service de police de la Ville de Chambly suite à sa création

---

ATTENDU QUE la ville de Chambly a pris la décision de créer son propre corps de police municipale et souhaite présenter un plan d'organisation policière au Ministère de la Sécurité publique suite à son retrait de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE le plan d'organisation policière de la Ville doit être préparé par un spécialiste en organisation policière compétent en la matière;

ATTENDU QUE monsieur François Bigras, possédant plus de 40 années d'expérience dans le milieu, est disponible et intéressé à accomplir le mandat de planification et à occuper le poste de directeur du Service de police lors de sa création;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal embauche monsieur François Bigras à compter du 11 juillet 2014 à la fonction de directeur administratif pour la

préparation, organisation et coordination du plan d'organisation policière à déposer au Ministère de la sécurité publique.

QUE lors de la création du Service de police de Chambly, monsieur Bigras soit nommé directeur du Service de police.

Monsieur Bigras est assujéti aux conditions de travail énoncées dans le contrat de travail intervenu et joint aux présentes comme si retranscrit. Le conseil municipal autorise le Maire à signer ledit contrat de travail.

**Madame la conseillère Francine Guay demande le vote :**

**Pour :**

Sandra Bolduc  
Richard Tetreault  
Serge Gélinas  
Luc Ricard  
Jean Roy

**Contre :**

Francine Guay

Adoptée sur division.

RÉSOLUTION 2014-05-280

4. Demande à la ministre de la Sécurité publique, madame Lise Thériault, la prolongation de la desserte du Service de police par la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent durant la période de création du corps de police de la Ville de Chambly

---

ATTENDU QUE la Ville de Chambly a pris la décision de ne pas renouveler l'entente relative à la création de la Régie intermunicipale de police Vallée-du-Richelieu renommée Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et de ne pas adhérer à l'entente de renouvellement de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE le conseil a pris la décision de créer son propre corps de police municipale conformément à la législation en vigueur;

ATTEDU QUE la Ville de Chambly a déjà pris les mesures nécessaires et intelligentes afin de pouvoir réaliser la création de son propre corps de police municipale en réservant les sommes requises et en procédant à l'embauche d'une ressource compétente et spécialisée en la matière;

ATTENDU QUE les délais inhérents aux processus de création et d'approbation gouvernementale à la mise en place du corps de police municipale de la Ville de Chambly requiert une prolongation de la desserte du Service de police par la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent durant la période de création du corps de police de la Ville de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Chambly demande à la ministre de la sécurité publique, madame Lise Thériault, de prolonger la desserte

du Service de police par la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent durant la période de création du corps de police de la Ville de Chambly et de la période nécessaire à la séparation des actifs et des passifs de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et ce, pour une période qu'elle juge à propos.

**Madame la conseillère Francine Guay demande le vote :**

**Pour :**

Sandra Bolduc  
Richard Tetreault  
Serge Gélinas  
Luc Ricard  
Jean Roy

**Contre :**

Francine Guay

Adoptée sur division.

RÉSOLUTION 2014-05-281

5. Levée de la séance

---

PROPOSÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance de l'assemblée extraordinaire du 2 mai 2014, à 16 h 40, soit levée.

Adoptée

---

Me Denis Lavoie, maire

---

Me Nancy Poirier, greffière